



Non représentation d'un enfant de 14 ans

Par **tanjona2**, le **29/10/2013** à **14:36**

bonjour à tous !

j'ai engagé une procédure de divorce en 2010 . ma femme ne s'est jamais présentée aux 2 injonctions du tribunal des affaires familiales! le processus suivant son cours, je suis séparé de fait depuis juillet 2011. Et depuis rien, jusqu'en mai 2013, elle a pris un avocat quand j'étais parti en vacances pour un mois ! depuis qu'on était séparé, je voyais mes enfants un week-end sur deux, et la moitié des vacances scolaires de plus de cinq jours et tout se passait à merveille ! début juillet, ma fille, qui, à l'époque, avait treize ans, ne voulait pas venir avec moi, sous des prétextes fallacieux ! Et en ce moment, elle ne veut pas me voir du tout, qu'elle ne m'aime pas...! je suis donc allé comme prévu chercher mes 2 enfants samedi à 19 heures selon les conseils de mon avocat, ma fille, qui a maintenant 14 ans, n'est pas descendue ! alors, je ne sais plus quoi faire !

Par **Visiteur**, le **30/10/2013** à **14:33**

Vous avez des DVh qui sont des droits (et non une obligation !); par contre l'autre parent doit présenter l'enfant ! C'est à la mère de persuader votre fille de venir avec vous ! Il me semble que vous pouvez déposer plainte pour non présentation d'enfant... mais bon, l'idéal serait de régler ce problème par le dialogue...